



COMMISSION FÉDÉRALE JEUNES

Consultation écrite du 30 septembre 2025

Procès-verbal n°13

Membres ayant pris part à la consultation : Quentin LOMBARD, Jean-Marc BLANCHARD, Laëtitia ODIN, Ludovic GODARD, Emmanuel PREVEAUX, Mickaël CERDA, Marie LAPORTE, Nicolas PELLET

Après consultation écrite, les membres de la CFJ ont statué sur l'ordre du jour suivant :

- Open de France de Softball 12U
- Open de France de Softball 15U
- Championnats de France 15U
- Coupe de France 18U

1. OPEN DE FRANCE DE SOFTBALL 12U

À la suite de la réunion technique du 24 septembre 2025, l'ensemble des rosters ont été transmis dans les délais, jugés conformes aux règlements, puis validés par le commissaire technique de la compétition en accord avec les Règlements Généraux et les Règlements Particuliers.

27/28 septembre 2025

- 1- PESSAC vs MONTENDRE : [6-7, RAS, rencontre homologuée](#)
- 2- MONTENDRE vs TOULOUSE : [10-13, RAS, rencontre homologuée](#)
- 3- TOULOUSE vs PESSAC : [10-5, RAS, rencontre homologuée](#)
- 4- MONTENDRE vs PESSAC : [3-10, RAS, rencontre homologuée](#)
- 5- TOULOUSE vs MONTENDRE : [10-0, RAS, rencontre homologuée](#)
- 6- PESSAC vs TOULOUSE : [8-7, RAS, rencontre homologuée](#)
- 7- PESSAC vs MONTENDRE : [9-6, RAS, rencontre homologuée](#)
- 8- TOULOUSE vs PESSAC : [7-9, RAS, rencontre homologuée](#)

Classement final :

- 1- PESSAC
- 2- TOULOUSE
- 3- MONTENDRE-DONNEZAC

MVP de la compétition : Julian MENDOZA-PINENQ – Toulouse

La CFJ souhaite remercier chaleureusement le club de Pessac et ses bénévoles, pour l'organisation de l'Open de France de Softball 12U 2025, qui fut un véritable succès.

La CFJ remercie également l'ensemble des officiels qui ont pris part à cette manifestation.

2. OPEN DE FRANCE DE SOFTBALL 15U

À la suite de la réunion technique du 24 septembre 2025, l'ensemble des rosters ont été transmis dans les délais, jugés conformes aux règlements, puis validés par le commissaire technique de la compétition en accord avec les Règlements Généraux et les Règlements Particuliers.

27/28 septembre 2025 – Plateau Nord

- 1N- CD ESSONNE vs COLOMBES/NOGENT : [11-16, RAS, rencontre homologuée](#)
2N- COLOMBES/NOGENT vs HAUTS DE FRANCE : [0-19, RAS, rencontre homologuée](#)
3N- HAUTS DE FRANCE vs CD ESSONNE : [17-6, RAS, rencontre homologuée](#)
4N- COLOMBES/NOGENT vs CD ESSONNE : [12-15, RAS, rencontre homologuée](#)
5N- HAUTS DE FRANCE vs COLOMBES/NOGENT : [12-1, RAS, rencontre homologuée](#)
6N- CD ESSONNE vs HAUTS DE FRANCE : [5-11, RAS, rencontre homologuée](#)

Classement final Poule Nord :

- 1- LIGUE HAUTS DE FRANCE
- 2- COLOMBES/NOGENT
- 3- CD ESSONNE

MVP de la compétition : Alexis DRUELLE-RODRIGUEZ - Hauts de France

Pénalités financières :

- **PUC** : Forfait après la diffusion des calendriers définitifs (RG art.204.2) – Encaissement de la caution de 150€
- **Rouen** : Forfait après la diffusion des calendriers définitifs (RG art.204.2) – Encaissement de la caution de 150€

27/28 septembre 2025 – Poule Sud

- 1S : PESSAC vs NORD ISERE : [5-2, RAS, rencontre homologuée](#)
2S : SAINT RAPHAËL vs MONTENDRE : [4-13, RAS, rencontre homologuée](#)
3S : GRENOBLE/CONTES/EYSINES/NICE vs PESSAC : [5-0, rencontre homologuée](#)

Pessac : Equipe incomplète : forfait simple

- 4S : NORD ISERE vs SAINT RAPHAËL : [6-8, RAS, rencontre homologuée](#)
5S : MONTENDRE vs GRENOBLE/CONTES/EYSINES/NICE : [13-3, RAS, rencontre homologuée](#)
6S : PESSAC vs SAINT RAPHAËL : [11-10, RAS, rencontre homologuée](#)
7S : NORD ISERE vs MONTENDRE : [1-13, RAS, rencontre homologuée](#)
8S : SAINT RAPHAËL vs GRENOBLE/CONTES/EYSINES/NICE : [7-5, RAS, rencontre homologuée](#)
9S : GRENOBLE/CONTES/EYSINES/NICE vs NORD ISERE : [0-18, RAS, rencontre homologuée](#)
10S : MONTENDRE vs PESSAC : [0-0, rencontre homologuée](#)

Montendre : Non-respect des manches receveurs : défaite de pénalité

Pessac : Non-respect des manches receveurs : défaite de pénalité

Classement final Poule Sud :

- 1- MONTENDRE-DONNEZAC
- 2- SAINT RAPHAËL
- 3- PESSAC
- 4- NORD ISERE
- 5- GRENOBLE/CONTES/EYSINES/NICE

MVP de la compétition : Bastien MORA – Montendre-Donnezac

Pénalités financières :

- **Contes** : Forfait après la diffusion des calendriers définitifs (RG art.204.2) – Encaissement de la caution de 150€
- **Nice** : Forfait après la diffusion des calendriers définitifs (RG art.204.2) – Encaissement de la caution de 150€

La CFJ souhaite remercier chaleureusement les clubs de Pessac et de Ronchin ainsi que leurs bénévoles, pour l'organisation des Opens de France de Softball 15U 2025, qui fut un véritable succès.

La CFJ remercie également l'ensemble des officiels qui ont pris part à cette manifestation

3. CHAMPIONNATS DE FRANCE 15U

À la suite de la réunion technique du 25 septembre 2025, l'ensemble des rosters ont été transmis dans les délais, jugés conformes aux règlements, puis validés par le commissaire technique de la compétition en accord avec les Règlements Généraux et les Règlements Particuliers.

27 septembre 2025

SF1 – LA GUERCHE DE BRETAGNE vs SAVIGNY-SUR-ORGE : [5-21, RAS, rencontre homologuée](#)

SF2 – PUC vs MARSEILLE : [9-5, RAS, rencontre homologuée](#)

28 septembre 2025

3^e place – LA GUERCHE DE BRETAGNE vs MARSEILLE : [4-14, RAS, rencontre homologuée](#)

Finale – SAVIGNY-SUR-ORGE vs PUC : [8-4, RAS, rencontre homologuée](#)

Classement final :

- 1- SAVIGNY-SUR-ORGE
- 2- PUC
- 3- MARSEILLE
- 4- LA GUERCHE DE BRETAGNE

MVP de la compétition : BERNARDI CHIBA Luca – Savigny-sur-Orge

La CFJ souhaite remercier chaleureusement les clubs de Montigny-le-Bretonneux, Metz, Montendre, Perpignan et Ronchin ainsi que leurs bénévoles, pour l'organisation des championnats de France 15U 2025, qui furent un véritable succès.

La CFJ remercie également l'ensemble des officiels qui ont pris part à cette manifestation.

4. COUPE DE FRANCE 18U

À la suite de la réunion technique du 23 septembre 2025, l'ensemble des rosters ont été transmis dans les délais, jugés conformes aux règlements, puis validés par le commissaire technique de la compétition en accord avec les Règlements Généraux et les Règlements Particuliers.

27/28 septembre 2025 – Dunkerque

1- DUNKERQUE/RONCHIN/VALENCIENNES vs ROUEN : [1-17, RAS, rencontre homologuée](#)

2- ROUEN vs PUC : [8-17, RAS, rencontre homologuée](#)

3- PUC vs DUNKERQUE/RONCHIN/VALENCIENNES : [14-0, RAS, rencontre homologuée](#)

4- ROUEN vs DUNKERQUE/RONCHIN/VALENCIENNES : [17-2, RAS, rencontre homologuée](#)

5- PUC vs ROUEN : [12-8, rencontre homologuée](#)

Rouen : *Expulsion d'un membre d'une équipe (RG art.216 / RD anx. 1 art. 4) – Mickaël CERDA – Sanction : 150€*

27/28 septembre 2025 - Metz

- 6- METZ vs SAVIGNY-SUR-ORGE : [4-3, RAS, rencontre homologuée](#)
 7- COLMAR/LUNEVILLE vs SENART : [9-4, RAS, rencontre homologuée](#)
 8- SENART vs METZ : [7-19, RAS, rencontre homologuée](#)
 9- COLMAR/LUNEVILLE vs SAVIGNY-SUR-ORGE : [8-6, RAS, rencontre homologuée](#)
 10- SAVIGNY-SUR-ORGE vs SENART : [3-17, RAS, rencontre homologuée](#)
 11- METZ vs COLMAR/LUNEVILLE : [5-1, RAS, rencontre homologuée](#)

27/28 septembre 2025 – Le Porge

- 12- LE PORGE/ANGLET/AGEN vs MONTENDRE/EYSINES/CHARTRES/PESSAC/ST AUBIN : [5-22 RAS, rencontre homologuée](#)
 13- MONTENDRE/EYSINES/CHARTRES/PESSAC/ST AUBIN vs LA ROCHELLE : [7-14, RAS, rencontre homologuée](#)
 14- LA ROCHELLE vs LE PORGE/ANGLET/AGEN : [17-2, RAS, rencontre homologuée](#)
 15- MONTENDRE/EYSINES/CHARTRES/PESSAC/ST AUBIN vs LE PORGE/ANGLET/AGEN : [10-4, RAS, rencontre homologuée](#)
 16- LA ROCHELLE vs MONTENDRE/EYSINES/CHARTRES/PESSAC/ST AUBIN : [6-5, rencontre homologuée](#)
Montendre/Eysines/Chartres/Pessac/St Aubin : *Expulsion d'un membre d'une équipe (RG art.216 / RD annex. 1 art. 4) – Eliot PREVEAUX – Sanction : 150€*

27/28 septembre 2025 – Toulouse

- 17- TOULOUSE vs MARSEILLE/PERTUIS : [16-1, RAS, rencontre homologuée](#)
 18- MARSEILLE/PERTUIS vs MEYZIEU-DECINES : [0-28, RAS, rencontre homologuée](#)
 19- MEYZIEU-DECINES vs TOULOUSE : [9-1, RAS, rencontre homologuée](#)
 20- TOULOUSE vs MARSEILLE/PERTUIS : [3-5, RAS, rencontre homologuée](#)
 21- MEYZIEU-DECINES vs MARSEILLE/PERTUIS : [15-0, RAS, rencontre homologuée](#)

À la suite de la phase qualificative qui a eu lieu les 27 et 28 septembre 2025, les équipes suivantes sont qualifiées pour le Final 4 qui aura lieu à Chartres les 11 et 12 octobre 2025 :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - La Rochelle - Metz | <ul style="list-style-type: none"> - Meyzieu-Décines - PUC |
|---|--|

Le tirage au sort effectué lors de la réunion technique des finales du championnat de France 12U le 30 septembre 2025 défini le planning des demi-finales du samedi 11 octobre 2025 comme suit (Home Team en premier) :

- 11h00 : Metz vs PUC
- 14h30 : La Rochelle vs Meyzieu-Décines

5. RECOURS

Les décisions de la commission fédérale jeunes portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions de l'article 60 du règlement intérieur fédéral. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 du règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.

L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.

En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, de cinquante euros, qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.

Le règlement intérieur ainsi que l'intégralité des statuts et textes officiels en vigueur sont disponibles sur la page : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

Quentin LOMBARD
Président CFJ